

Visite des extérieurs de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce 18 octobre 2023

Concertation continue relative au programme PariSanté Campus

Dans le cadre de la concertation continue sur le programme PariSanté Campus, une visite sur inscription des extérieurs de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce a été organisée. Cette visite vise à découvrir les enjeux du projet immobilier du programme PariSanté Campus qui sera implanté au sein de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées à l'horizon 2030.

Déroulement

- Date : mercredi 18 octobre de 17h30 à 19h00.
- Lieu : Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, 74 Bd de Port-Royal, 75005 Paris
- 12 participants (25 inscrits)

Equipe présente :

- Nathalie DURAND, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Garante de la concertation continue
- Professeur Antoine TESNIERE, Directeur du GIS PariSanté Campus
- Alain ASQUIN, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Dimitra GAKI, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Jean DA COL, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France
- Cindy VAZ, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France

Un dépliant présentant le projet et la concertation continue ainsi qu'un plan de la visite joint en annexe a été distribué à tous les participants.

La visite a débuté par une introduction sur le projet PariSanté Campus, qui vise à développer la filière de la santé numérique en France, porteuse d'enjeux sociétaux et économiques majeurs. PariSanté Campus ambitionne d'être un acteur français et européen de premier rang, en rassemblant sur un même lieu tous les talents et expertises de la e-santé, créant ainsi un écosystème riche et dynamique, partageant ses expertises et ses outils, pour accélérer la transformation numérique et accompagner les grandes mutations du système de santé. PariSanté Campus prendra place au sein de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, qui sera réhabilité dans le respect du site et de son environnement.

Cette visite s'est tenue dans le cadre de la concertation continue, étape de participation du public qui fait suite à la concertation préalable. Nathalie DURAND, garante de la concertation continue désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP), indique que son rôle est de veiller à la bonne information et à la participation du public qui se poursuit jusqu'à la décision de l'autorité environnementale, dans le cadre de la procédure du cas par cas, sur la nécessité de soumettre le projet à une nouvelle enquête publique au premier ou deuxième trimestre 2026. Elle précise que toutes les questions relatives au projet peuvent être posées en ligne sur le site internet www.concertation-parisantecampus.fr ou par mail (concertation-psc@epaurif.fr) et invite les participants à répondre au questionnaire en ligne relatif à la concertation continue disponible sur ce même site internet jusqu'au 30 novembre 2023.

Contenu des échanges

Le programme scientifique

PariSanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce sera le seul centre de recherche sur le numérique en santé ?

Aujourd'hui les différents acteurs du numérique en santé (incubateurs, centres de recherche, entreprises) sont dispersés géographiquement sur différents sites. L'objectif de PariSanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, est de rassembler des acteurs, publics et privés, du numérique en santé, dans un même lieu connecté avec un écosystème proche riche d'universités, d'hôpitaux, de centres de recherche, afin de créer des synergies et d'agréger les expertises et les compétences. Grâce à PariSanté Campus, la France confortera sa place d'acteur majeur de la recherche et du développement en santé numérique, au côté des pôles existants aux États-Unis, en l'Asie et en Europe et appuie ainsi sa souveraineté en matière de santé numérique.

Au niveau local, le site l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce en plein cœur de Paris favorise les liens avec des acteurs clés tels que les centres hospitaliers, les Instituts de recherche, et d'autres acteurs de l'innovation en santé (Hôtel Dieu, Plateau de Saclay, Grand Paris-Nord, etc.).

Au niveau national, il s'inscrit dans l'écosystème des pôles de compétitivité, des incubateurs, des structures de transfert de technologie. Il sera en lien étroit avec les agences réglementaires (agence de la biomédecine, agence nationale de la sécurité du médicament, établissement français du sang, haute autorité de santé, etc.), mais aussi avec les associations de patients.

Au niveau européen, il sera le lieu de coordination de grands projets de recherche. Il permettra d'approfondir les nombreux partenariats d'excellence en santé des opérateurs publics fondateurs et de fédérer les initiatives élargies en Intelligence Artificielle en santé.

Les chercheurs vont-ils se déplacer à PariSanté Campus ?

Le premier site de PariSanté Campus dans le 15^{ème} arrondissement accueille déjà près de 600 chercheurs. Ces derniers sont intéressés par le principe de synergies qui sera développé au sein du projet sur l’HIA du Val de Grace et expriment leur envie d’intégrer le futur campus.

Quelles sont les start-up qui intégreront PariSanté Campus ?

Le premier site de PariSanté Campus dans le 15^{ème} arrondissement accueille déjà des start-up françaises et européennes dans le domaine de la santé numérique.

Les start-up qui intégreront PariSanté Campus Val de Grace ne sont pas encore connues.

En effet, la qualification de start-up est conditionnée par un délai maximal d’existence de l’entreprise, ce qui limite la possibilité aux start-ups déjà créées depuis quelques années d’intégrer le site en 2030 en tant que telles.

Il est toutefois précisé que la sélection des start-ups, qui intégreront le futur Campus sera réalisée sous contrôle de l’Etat afin de s’assurer de leur cohérence avec le projet scientifique de PariSanté Campus.

Une maison de santé pourrait être installée afin d’ouvrir le campus au public. La présence de patients permettrait d’apporter leur expertise d’usage aux start-up.

La proposition est entendue. PariSanté Campus sera ouvert au public *via* l’université PSL et les événements qui s’y dérouleront. Le campus n’a pas vocation à développer une offre de soins sur place. Le développement d’une activité de soins ne dépend pas des porteurs du projet PariSanté Campus mais de l’Autorité Régionale de Santé. Il est toutefois précisé que l’écosystème d’acteurs qui constituent PariSanté Campus inclut des soignants et des patients à travers des associations des patients. En effet PariSanté Campus entend inventer et faire vivre un modèle de démocratie sanitaire fondé sur un dialogue structuré avec les patients, les associations de patients et les citoyens, et capable d’éclairer la décision publique.

La garante de la concertation précise que la concertation a pour but d’éclairer le porteur du projet (MESR), future Autorité Concédante qui reste le décideur final.

Le projet immobilier

L'Hôpital d'Instruction des Armées a eu une durée de vie courte par rapport à l'investissement initial de sa construction dans les années 1970. Les participants soulignent l'importance de conserver la vocation « santé » du bâtiment.

L'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) du Val-de-Grâce a fermé, en 2016, dans le cadre d'une réorganisation du dispositif des Hôpitaux d'Instruction des Armées, au profit des sites de Percy (à Clamart) et Begin (à Saint-Mandé). Le bâtiment est aujourd'hui obsolète et sa réhabilitation pour une utilisation hospitalière serait très coûteuse. En effet, les normes ont considérablement évolué depuis la création de l'hôpital et le coût d'une remise aux normes actuelles est très conséquent. En outre, la localisation de l'hôpital n'était pas jugée optimale pour les besoins du ministère des Armées. L'Etat, dans une recherche d'efficacité de sa gestion immobilière a donc cherché une autre affectation pour le bâtiment.

Quelle est la surface du bâtiment actuel et une fois réhabilité ?

Aujourd'hui, la surface totale du monobloc est de 50 000 m² à laquelle s'ajoute celle des bâtiments modulaires (soit environ 3 000 m²). La surface du projet est estimée à environ 70 000 m².

Le toit sera-t-il surélevé ?

Le projet préservera la relation avec l'abbaye qui existe déjà aujourd'hui conformément aux recommandations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Les locaux techniques sur la toiture seront déposés au profit potentiel d'espaces nobles. Le PLU permet de rehausser la hauteur du bâtiment existant pour la réalisation du dernier niveau construit. Cependant, conformément à l'engagement pris par le porteur du projet lors de la concertation, le cahier des charges transmis aux candidats limite cette hauteur à la plus haute altitude de la construction actuelle (celle des locaux techniques en toiture).

Le bâtiment dépassera-t-il l'église du Val-de-Grâce ?

Le projet préservera la relation avec l'abbaye qui existe déjà aujourd'hui conformément aux recommandations de la DRAC. Sa hauteur ne dépassera pas celle de l'église du Val de Grace. (cf. réponse à la question précédente)

A quoi sont destinés les espaces en contrebas, dans les actuelles cour anglaises ?

L'usage de ces espaces n'est pas défini à ce stade. Toutefois, le futur aménagement sera susceptible d'apporter davantage d'éclairage aux étages inférieurs.

Les arbres présents sur la parcelle du projet seront-ils conservés ?

Les règles de préservation du patrimoine arboré inscrites au PLU en vigueur de la ville de Paris seront appliquées au projet. L'attention des candidats à la concession est portée sur la vigilance de la Ville de Paris et des riverains sur cette thématique.

Combien d'arbres seront supprimés sur la parcelle du projet ?

Il n'est pas prévu d'abattage d'arbres, à l'exception de ceux qui le nécessitent pour des raisons sanitaires et qui seront remplacés en conséquence. Il est rappelé que :

- les règles de préservation du patrimoine arboré inscrites au PLU de la ville de Paris, en vigueur au moment du dépôt du permis de construire, seront appliquées au projet ;
- le projet ParisSanté Campus augmentera les surfaces actuelles de pleine terre et les espaces verts sur la parcelle.

L'entrée du campus sera-t-elle différente de l'entrée du jardin ?

Le projet d'ouverture au public des jardins du Val-de-Grâce est un projet mené par la Ville de Paris, sur la parcelle limitrophe à celle de ParisSanté Campus. Chaque parcelle aura sa propre entrée depuis le boulevard du Port Royal.

Les effets sur le quartier

Combien de personnes seront présentes sur le campus ? Les participants soulignent que l'arrivée de ParisSanté Campus permettra de dynamiser le quartier.

Selon l'étude de programmation au regard des effectifs des entités accueillies, du nombre d'étudiants envisagés, de la taille estimée de l'hôtel d'entreprises, de la capacité d'accueil de l'auditorium, etc. ParisSanté Campus est prévu à ce stade, d'accueillir environ 3 000 personnes qui seront réparties tout au long de la journée. A titre de comparaison, l'hôpital accueillait environ 2 000 personnes quotidiennement pour 380 lits.

Par quels moyens de transports les employés, chercheurs et étudiants se rendront-ils sur le campus ? Des aménagements des transports en commun sont-ils prévus pour augmenter la desserte en transports en communs ?

Le site est très bien desservi par les transports en communs. Les porteurs du projet souhaitent privilégier le recours aux mobilités douces. En matière de places de parking pour véhicules motorisés, le projet respectera les attendus du PLU de la ville de Paris, en vigueur au moment du dépôt du Permis de construire. A titre d'information le PLU Bioclimatique exige que le nombre de places de stationnement soit inférieur ou égal à une place pour 1 000 mètres carrés de surface de plancher créée (article UG.7.2).

Outre les places dédiées aux véhicules motorisés, de nombreux emplacements pour des vélos seront également installés.

La concession

Comment seront réparties les parties publiques et privés au sein de PariSanté Campus ?

Le modèle concessif implique que le concessionnaire supporte le risque principal de l'exploitation du site. Ainsi, les surfaces gérées par lui devront être majoritaires au sein du Campus. Par conséquent le programme de l'opération prévoit :

- une partie publique (49% des espaces) regroupant notamment les cinq acteurs fondateurs de PariSanté Campus: Institut national de la santé et de la recherche biomédicale (Iserm), Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), Université Paris Sciences et Lettres (PSL), Heath Data Hub (HDH) et Agence du Numérique en Santé (ANS).
- et une partie privée, dont la gestion de l'occupation est confiée au concessionnaire (51% des espaces). Cette dernière devra être liée avec le programme scientifique de PariSanté Campus.

Ceci est en cohérence avec le sens même du projet qui vise la création d'un cluster public privé, une communauté riche et dynamique, partageant ses expertises et ses outils, pour accélérer la transformation numérique et accompagner les grandes mutations du système de santé.

Quand paraîtra l'appel d'offre pour la concession ?

L'avis de concession a été publié en mai 2023. Le choix des candidats sera effectué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prochainement. Suivra la phase offres. Le contrat de concession sera, quant à lui, signé en 2026.

Le public sera-t-il informé sur la procédure d'appel d'offre ?

Le public a été informé du démarrage de la procédure de recrutement de l'opérateur économique. Il est rappelé que le porteur du projet n'a pas le droit de communiquer les informations confidentielles qu'il détient dans le cadre de la procédure. Cette démarche a pour objet de garantir la régularité de la procédure, l'égalité de traitement, une concurrence loyale entre les candidats et de préserver les intérêts de l'Etat.

La concertation continue

Le projet n'est-il pas déjà fixé ?

Certains sujets sont déjà déterminés, d'autres restent encore à définir. Au fur et à mesure de l'avancement de la concertation et du projet, de plus en plus de sujets sont précisés. A ce stade du cahier de charges a déjà été communiqué aux candidats, mais le projet architectural n'est pas connu. Il ne le sera qu'à l'issue de la procédure de consultation qui est en cours.

Quels sont les aspects du projet ouverts à la discussion ?

Un questionnaire sur la concertation continue est disponible sur le site internet de la concertation jusqu'au 30 novembre 2023. La question n° 7 propose les sujets ouverts à la participation du public. Les contributions sur ces sujets nourriront le projet.

Autres

Quelles sont les similarités entre PariSanté Campus et Station F ?

Station F est un campus de start-up, le plus grand au monde, qui s'est installé dans une halle ferroviaire à Paris. Le concept vise à créer des synergies entre les start-ups. L'objectif recherché avec PariSanté Campus est similaire mais va au-delà en mettant en relation 5 grands acteurs publics de la recherche scientifique et de l'innovation et des partenaires privés dont des start-ups, qui apportent leur dynamisme et leur talent à innover avec des modèles économiques en pleine mutation. Dans le domaine de la santé, la majeure partie des start-ups proviennent du monde académique. Ainsi, PariSanté Campus accueillera également des acteurs académiques et des centres de recherche. PariSanté Campus pourrait être comparé à une sorte de fusion entre Station F (start-up) et MIT (recherche) ; cette dimension est unique et, n'existe nulle-part ailleurs.

Quels sont vos liens avec l'initiative Biolabs Hôtel Dieu (incubateur de start-up) ?

PariSanté Campus travaille avec Biolab Hôtel Dieu et l'AP-HP. L'objectif est de créer des synergies avec ce type d'initiatives également.